LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE ENFANCE SERVON

ACCUEIL DE LOISIRS LES PETITS BERGERS

Septembre 2023

PRESENTATION

L'accueil de Loisirs Les petits bergers situé au 32 rue de la poste accueille essentiellement des enfants fréquentant le groupe scolaire de la butte aux bergers, attenant à la structure. Ce sont des enfants d'âge maternel (3/5 ans) et élémentaire (6/10 ans).

CONTACT

Mairie de SERVON : 01 64 05 10 23 - servon.fr	
Aurélie CASTELAO - Directrice SERVICE ENFANCE JEUNESSE (3/17 ans) 06 75 19 33 21 – centredeloisirs@servon.fr	
Laetitia GUECHATI Adjointe SERVICE ENFANCE (3/10 ans) 06 75 19 33 21 / 09 64 12 82 65 centredeloisirs@servon.fr Instagram accueildeloisirsdeservon	Marine GILLET Adjointe SERVICE JEUNESSE (11/17 ans) 06 89 99 56 18 jeunesse@servon.fr Instagram espacejeunesdeservon

N'hésitez pas à nous contacter en cas de demande d'informations, d'interrogations, d'un événement qui vous poserait question ou autre…

L'EQUIPE

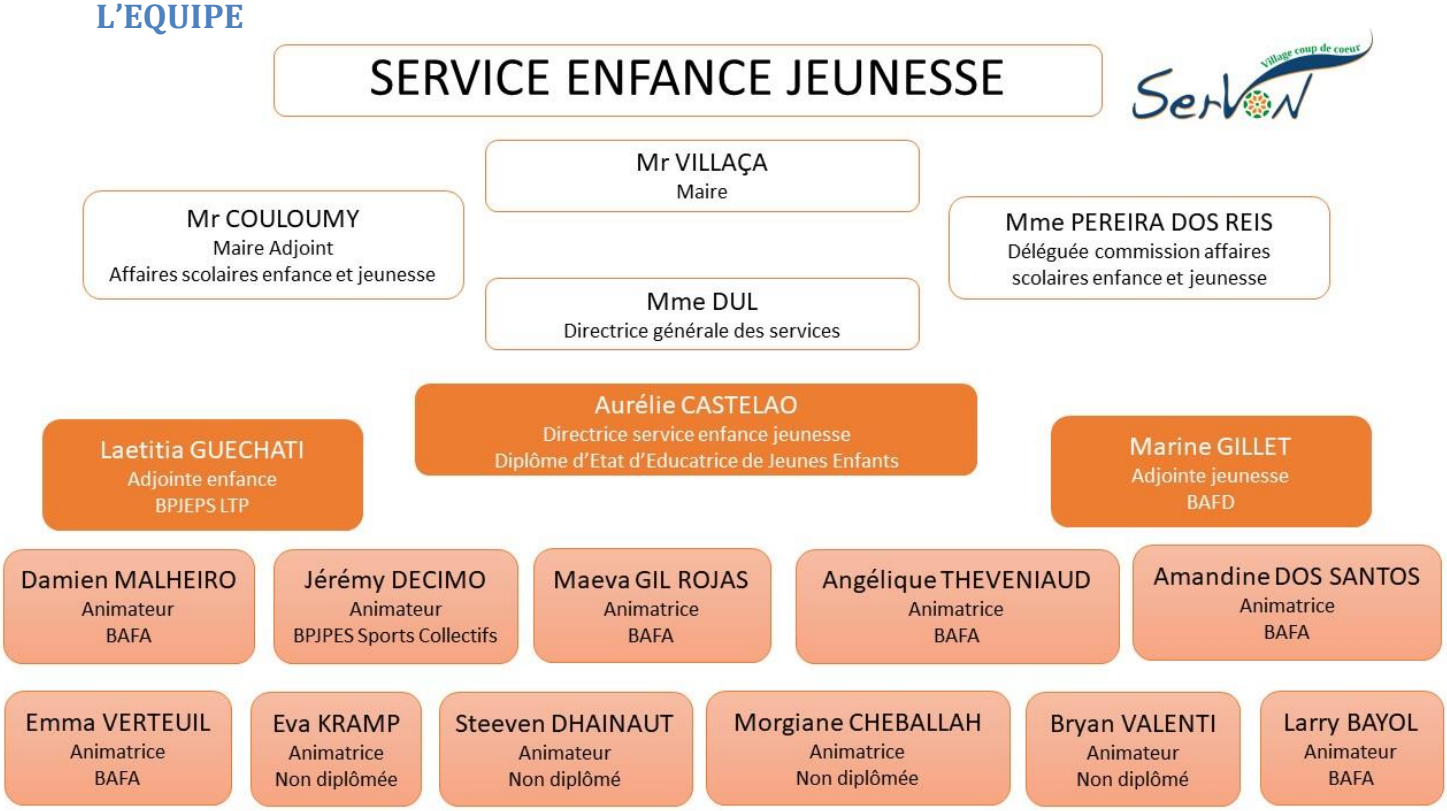

LES HORAIRES

Il est demandé aux parents de déposer leurs enfants devant l'entrée de l'accueil de loisirs « Les petits bergers ».

Pour des raisons évidentes de responsabilité, le parent confie son enfant aux animateurs.

Journée type en période scolaire	
	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI
7h15-8h30	Accueils de loisirs périscolaires (ALP) matin Activités calmes
8h30-11h30	Ecole
11h30-13h30	Pause méridienne
13h30-16h30	Ecole
16h30-18h45	Accueils de loisirs périscolaires (ALP) soir Goûter et activités

L'accueil n'est pas assuré les jours fériés.

En ALP soir les enfants reçoivent un goûter.
Si l'enfant non inscrit en ALP soir n'est pas repris à 16h30 par sa famille, il sera confié à l'accueil de Loisirs et la prestation ALP sera alors facturée (que l'enfant ait consommé ou pas son goûter).

Les élémentaires sont amenés, entre 17h et 18h, à occuper les différentes salles communales. Les familles pourront alors y récupérer leurs enfants directement.

Journée type mercredi et vacances scolaires		
7h15 à 9h30	Accueil des enfants	Activités calmes: livres, dessins, jeux de construction, perles…
9h30-9h45 à 11h30	Activités Les enfants choisissent eux-mêmes leurs activités puis partent avec l'animateur	
11h30-11h45	Rangement de l'activité et retour au calme	Passage aux toilettes
12h-12h15	Déjeuner dans le réfectoire de l'école	
13h	Temps calmes: livres, dessins, jeux de construction, perles…	Pour les petites sections de maternel: sieste dans le dortoir de l'école
EXCLUSIVEMENT LE MERCREDI 13h à 13h30	Ouverture de l'accueil aux familles Les enfants peuvent arriver ou partir	
14h	Activités	
15h	Lever de la sieste pour les petites sections de maternel	
15h30	Rangement de l'activité et retour au calme	Passage aux toilettes
16h-16h30	Goûter	
17h à 18h45	Ouverture de l'accueil aux familles	Jeux libres ou encadrés

L'accueil de loisirs fonctionne le mercredi et les vacances scolaires (sauf jours fériés).

REGLEMENTATION DDCS

Nous sommes soumis à la réglementation de la direction départementale de la cohésion sociale.

	Nombre d'enfants pour 1 animateur	
	3/5 ans	6/10 ans
ALP MATIN ET SOIR	10	14
PAUSE MERIDIENNE	Ce sont les ATSEM et les agents de restauration qui prennent en charge les enfants	18
VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS	8	12

LES INSCRIPTIONS (cf. : règlement de fonctionnement)

L'inscription au service enfance se fait sur le portail famille : **https://servon.portail-defi.net**
Ce portail a pour but de remplir la fiche sanitaire de votre enfant, d'inscrire ou annuler vos enfants sur les temps d'accueils périscolaires matin et soir, la restauration, les mercredis et les vacances scolaires. Vous pouvez nous transmettre également les documents utiles à la constitution du dossier. Ce portail vous permet de faciliter vos démarches et d'avoir une lisibilité sur vos dossiers et inscriptions.

Pour vous connecter, un identifiant et un mot de passe sont indispensables. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le service scolaire- Mme MERCIER au 01 64 05 10 23.

Délais d'inscriptions et d'annulations pour l'accueil périscolaires matin et soir, restauration scolaire et mercredi

Pour inscrire le	Modifications à faire avant le
lundi	Vendredi avant 9h30
Mardi	Lundi avant 9h30
Mercredi	Vendredi avant 9h30
Jeudi	Mercredi avant 9h30
Vendredi	Jeudi avant 9h30

Si l'enfant a un PAI, merci d'en tenir informé la directrice de l'accueil de loisirs et de fournir la photocopie du PAI ainsi que les médicaments (double de ceux donnés à l'école). Les animateurs n'aideront pas à la prise de médicaments si aucune ordonnance n'est transmise.

Nous demandons aux familles de ne pas écrire, sur le cahier de correspondance de l'école, des informations à destination du service enfance jeunesse mais de les transmettre directement à l'équipe d'animation.

Vacances scolaires

Les enfants doivent être âgés au minimum de 3 ans révolus, ou être scolarisé, et au maximum être en CM2 et ce jusqu'à la rentrée en 6ème.

Les dates butoirs concernant les inscriptions aux vacances scolaires seront communiquées ultérieurement.

L'accueil de loisirs est ouvert sous réserve d'effectifs suffisants.
Toute réservation effectuée par les parents est ferme et définitive. Elle sera facturée et devra être réglée avant la date limite indiquée sur la facture.

Pour toute absence, nous demandons aux parents d'en informer directement l'équipe d'animation, le matin même afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de la journée.

En cas de départ en séjour, la famille vérifie que son enfant n'est pas déjà inscrit à l'Accueil de Loisirs.

LES LIEUX

Le service enfance jeunesse a accès à plusieurs locaux/espaces extérieurs situés à proximité de l'accueil de loisirs.

Locaux/Espaces	Animations possibles
L'accueil de loisirs « Les petits bergers »	- 2 salles de 70 m² - 1 salle polyvalente de 76m² qui permet la pratique d'activité, de jeux, de motricité ainsi que des projections dans le cadre de réunion par exemple.
Espace jeunes	Dans la cour de l'Orme derrière la mairie, l'espace jeunes est installé au 1er étage, au-dessus du Club Revivre et à côté de la salle des colonnes. Les activités culinaires ont lieu à l'accueil de loisirs ou dans la cuisine attenante à la salle des colonnes.
L'école de la Butte aux Bergers	- 1 salle de motricité pour les 3/5 ans - Le réfectoire de l'école - 1 dortoir - Les cours d'école sont équipées de jeux (en bois ou peints au sol), de tables de ping-pong, terrain de basket... La cour élémentaire possède un préau.
Salle polyvalente Roger Coudert	Cette salle fait office de gymnase dans lequel peuvent être pratiquées des activités sportives, des jeux collectifs … C'est également la salle de spectacle de la commune, disposant d'une scène, elle permet de pratiquer des activités d'expression
Dojo Sylvie Méloux	Pratique d'activités physiques : sports, jeux collectifs, parcours d'agilité
Salle de la halle	Munie d'un point d'eau, cette salle permet la pratique d'activités dites salissantes, telles que les arts plastiques
Salle des colonnes	Elle permet la pratique d'activités telles que l'expression corporelle, le chant… et fait office de salle de réception, d'exposition, de spectacle…
Salle des moissons	Salle de danse (essentiellement) où l'on trouve miroirs et barres de danse.
La salle du grenier	Grande salle permettant la pratique d'activité sportive et d'expression.
Espaces Verts	Différents espaces verts sont situés à proximité de l'Accueil de Loisirs permettant la mise en place de grands jeux et de jeux extérieurs. Un espace potager est situé à l'Accueil de Loisirs.

ACTIVITES

Tous les jours, un large choix d'animations est proposé : atelier théâtre, sport, art plastique, activités manuelles, activités scientifiques…
Les enfants ont le choix de s'investir ou non dans les projets proposés.
Un projet pédagogique est élaboré avec l'équipe d'animation. Ce dernier est à votre disposition à l'accueil de loisirs

PROJETS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Chaque année nous organisons minimum trois évènements : un pour l'enfance en fin d'année civile, un pour l'enfance et un pour la jeunesse en fin d'année scolaire.

Peuvent s'ajouter à cela d'autres événements.

COMMUNICATION

Plusieurs façons de s'informer : le site internet de la mairie, le Facebook de la mairie, la mairie, le portail famille, un tableau d'affichage extérieur devant l'accueil de loisirs et le compte Instagram.

PARTENAIRES

Les enfants ont la possibilité d'aller à la bibliothèque de la commune avec un animateur.
Nous travaillons avec le CCAS afin d'organiser des rencontres intergénérationnelles.
Des conventions avec les associations sportives de la commune peuvent être mises en place.

SEJOURS

Nous organisons des séjours dans l'année.
En général, pendant les vacances d'hiver, a lieu un séjour sports d'hiver.
Les autres séjours ont lieu sur les autres périodes de vacances scolaires.
La distribution des dossiers se fait à l'accueil de loisirs directement. L'inscription est validée une fois le dossier d'inscription rendu complet, les places étant limitées. Si les enfants ne sont pas pris ils seront prioritaires sur le séjour suivant uniquement.

CONSEIL DE CENTRE

Il est mis en place depuis la rentrée scolaire 2016/2017.
Il se réunit deux fois par an en salle du conseil. Le conseil de centre permet de répondre aux questions des parents sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs.
Présidé par la directrice du service enfance/jeunesse, il se compose de l'adjoint aux affaires scolaires enfance et jeunesse, des représentants de la commune, des adjointes du service enfance jeunesse, d'animateurs, de la directrice de l'école et des représentants des parents d'élèves.
Si toutefois vous avez des questions, remarques, idées, envies… n'hésitez pas à vous rapprocher des représentants de parents d'élèves.

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Le conseil Municipal de jeunes se sont 12 jeunes élus de 9 à 12 ans, pour un mandat de 2 ans, motivés et disponibles pour participer à la vie de la commune de Servon, pour proposer des idées nouvelles afin d'améliorer la vie de tous les jours en tenant compte des attentes collectives. Ce conseil permet de donner la parole aux jeunes : connaître leur avis sur les projets de la municipalité, proposer des idées et réaliser de nouveaux projets pour la ville.

Les jeunes élus représentent les intérêts de leurs camarades, ils relaient leurs attentes et les informent de l'actualité de la ville. Ils travaillent avec un adulte en lien avec l'adjoint chargé de la jeunesse pour mettre au point des projets qui seront proposés au conseil municipal de la ville. Ils s'impliquent dans l'organisation de sorties, de rencontres et diverses manifestations de la ville. Ils se réunissent une fois par mois en réunion de travail et vote les projets qui désirent traiter.